

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE

Association
1, Rue de la Passotte 57070 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 janvier 2025

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

François PETITJEAN
Christophe PETITJEAN
Cyrille KAH
Marie-Josèphe BOUCQ
Cyril MICHEL
Audrey SALAUN
Elodie PROVENZI
Sonia PARISOT

EXPERTS COMPTABLES

Livia LOUIS

SIÈGE SOCIAL

55000 BAR LE DUC
29, bld de la Rochelle

Tél. : 03 29 79 04 42

AGENCES

57070 METZ
Bât. CESCOM
4, rue Marconi

Tél. 03 87 20 41 72

54320 MAXEVILLE
19, rue de la Meuse

Tél. : 03 83 97 83 10

52100 SAINT-DIZIER
13, rue du Dr Després

Tél. : 03 25 56 33 19

55200 COMMERCY
1 bis, rue de Lisle

Tél. 03 29 91 04 50

FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE

association
1, Rue de la Passotte 57070 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2025

A l'assemblée générale de l'Association FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE LA MOSELLE, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

SAS au capital de 900 477 € - RCS BAR LE DUC B 330 252 693 - N° SIRET 330 252 693 00032 - APE 6920 Z

E-mail : fidurex@fidurex.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la Région Grand Est
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale Est

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les ressources de votre association sont composées principalement par la perception des contributions, timbres et subventions d'exploitation. Nous avons procédé aux contrôles par sondage et analysé les documents associés à leur inscription en produits. Ces sondages n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar-le-Duc, le 23 mai 2025

Pour la SAS FIDUREX
Le Président



François PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE
LA MOSELLE**
Association
1, rue de la passotte
57070 METZ

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

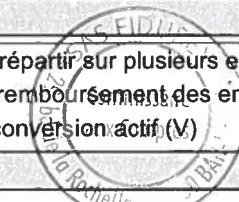
Fait à Bar-le-Duc, le 23 mai 2025


Pour la SAS FIDUREX
Le Président
François PETITJEAN
Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

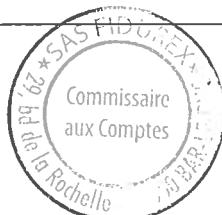
ACTIF	Exercice clos le 31/01/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/01/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	109 608	52 551	57 057	78 979	- 21 922
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 349	18 580	5 769	9 645	- 3 876
Autres immobilisations corporelles	94 144	84 267	9 877	21 511	- 11 634
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	800		800	800	
TOTAL (I)	228 901	155 398	73 503	110 935	- 37 432
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	378 853	56 761	322 092	97 405	224 687
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	516		516		516
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	1 560 316		1 560 316	1 476 905	83 411
Valeurs mobilières de placement	1 118 394		1 118 394	864 272	254 122
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 880 897		1 880 897	1 909 041	- 28 144
Charges constatées d'avance	22 285		22 285	22 701	- 416
TOTAL (II)	4 961 261	56 761	4 904 500	4 370 325	534 175
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	5 190 162	212 159	4 978 003	4 481 260	496 743



Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/01/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2024 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	2 035 322	820 158	1 215 164
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	283 305	1 215 164	- 931 859
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
	TOTAL (I)	2 318 627	2 035 322
			283 305
Provisions pour risques et charges	1 467 417	1 274 936	192 481
	TOTAL (II)	1 467 417	1 274 936
			192 481
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
	TOTAL (III)		
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	1 039 625	1 046 890	- 7 265
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	34 465	33 056	1 409
Autres	117 870	91 056	26 814
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	1 191 959	1 171 002
			20 957
Ecart de conversion passif (V)			
	TOTAL PASSIF	4 978 003	4 481 260
			496 743
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/01/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2024 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	
			Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 986 930		1 986 930	2 239 655
Montants nets produits d'expl.	1 986 930		1 986 930	2 239 655
- 252 725			- 252 725	-11,28
Autres produits d'exploitation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	565 106		937 739	- 372 633
Cotisations				-39,74
Autres produits	1 043		229	814
Reprise de provisions			142 590	- 142 590
Transfert de charges				-100
Sous-total des autres produits d'exploitation	566 149		1 080 558	- 514 409
- 47,61				
Total des produits d'exploitation (I)	2 553 079		3 320 213	- 767 134
				-23,10
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)				
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	32 961		2 882	30 079
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				N/S
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	32 961		2 882	30 079
				N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	1 907		3	1 904
Reprises sur provisions et transferts de charges				N/S
Total des produits exceptionnels (IV)	1 907		3	1 904
				N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	2 587 947		3 323 099	- 735 152
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				-22,12
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				
TOTAL GENERAL	2 587 947		3 323 099	- 735 152
				-22,12



	Exercice clos le 31/01/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2024 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	12 156	16 969	- 4 813	-28,36
Services extérieurs	80 446	82 144	- 1 698	-2,07
Autres services extérieurs	324 100	291 975	32 125	11,00
Impôts, taxes et versements assimilés	5 678	1 854	3 824	206,26
Salaires et traitements	200 589	200 453	136	0,07
Charges sociales	87 807	86 155	1 652	1,92
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	38 426	43 333	- 4 907	-11,32
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		30 787	- 30 787	-100
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	1 462 188	1 230 169	232 019	18,86
Total des charges d'exploitation (I)	2 211 390	1 983 840	227 550	11,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	50 392	48 034	2 358	4,91
Défauts négatifs de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	50 392	48 034	2 358	4,91
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	34 948	76 060	- 41 112	-54,05
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	7 911		7 911	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 304 642	2 107 934	196 708	9,33
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	283 305	1 215 164	- 931 859	-76,69
TOTAL GENERAL	2 587 947	3 323 099	- 735 152	-22,12

Evaluation des contributions volontaires en nature

- Produits
. Bénévolat
. Prestations en nature
. Dons en nature

Total

- Charges
. Secours en nature
. Mise à disposition gratuite de biens et services
. Prestations



05/09/2025

	Exercice clos le 31/01/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/01/2024 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				



Annexes 25

FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE ANNEXE

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/01/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/01/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 978 002,57 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 283 304,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/05/2025 par les dirigeants.

Le Fonds indemnise le monde agricole pour les dégâts causés aux cultures par les sangliers.

Il emploie des estimateurs, qui évaluent les dégâts subis par les cultures, en quantité et en rendement.

Les dossiers sont valorisés au prix de la saison précédente, puis recalculés en fonction du prix final des céréales fixé en juin de l'année suivante.

Une avance par dossier est réalisée, afin de soutenir le plus rapidement possible le monde agricole au niveau des dégâts.

Une politique de mise en oeuvre de clôtures permet de limiter les points noirs dans certains secteurs géographiques.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irréécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
ANNEXE**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 228 901 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	109 608			109 608
Immobilisations corporelles	117 499	994		118 493
Immobilisations financières	800			800
TOTAL	227 907	994		228 901

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 155 398 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 629	21 922		52 551
Immobilisations corporelles	86 343	16 504		102 847
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	116 972	38 426		155 398

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	109 608	52 551	57 057	Non amortiss.
Materiel et outillage	24 349	18 580	5 769	5 à 10 ans
Materiel de transport	46 120	46 120	0	4 à 5 ans
Materiel de bureau et informatiqu	31 834	22 419	9 415	3 à 10 ans
Mobilier materiel bureau	16 190	15 728	462	10 ans
TOTAL	228 101	155 398	72 703	

3.2 - Etat des créances = 1 962 770 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	800		800
Actif circulant & charges d'avance	1 961 970	1 961 970	
TOTAL	1 962 770	1 961 970	800



**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
ANNEXE**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 56 761 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	56 761				56 761
Comptes financiers					
Total	56 761				56 761

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 560 316 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 560 316
Disponibilités	
TOTAL	1 560 316

3.5 - Charges constatées d'avance = 22 285 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.6 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Le poste "clients" correspond aux contributions restants à encaisser au 31 janvier 2025.
Leur suivi est assuré par un logiciel informatique.

Le poste "autres créances" correspond aux sommes à encaisser postérieurement au 31/01/2025 au titre de la contribution complémentaire 2024 et du Timbre sanglier.



**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
ANNEXE**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 1 467 417 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	1 274 936	1 467 417	1 274 936		1 467 417
TOTAL	1 274 936	1 467 417	1 274 936		1 467 417

4.2 - Etat des dettes = 1 191 959 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 039 625	1 039 625		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	34 465	34 465		
Dettes fiscales & sociales	117 775	117 775		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	95	95		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 191 959	1 191 959		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 93 594 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	39 625
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	18 538
Dettes fiscales & sociales	35 431
Autres dettes	
TOTAL	93 594



**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
ANNEXE**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

RESERVE IMMOBILISEE

La réserve immobilisée correspond à la valeur nette comptable des immobilisations corporelles, diminué du solde des subventions reçues.

La réserve s'élève, au 31/01/2025, à 72.703 .

PROVISION POUR RISQUES, CHARGES ET LITIGE

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements du Fonds au 31/01/2025, au titre des indemnisations de dégâts et ce depuis 2013.

Parmi ces provisions figure le litige GURY, d'un montant de 22.971 . Le montant n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

EMPRUNT BANCAIRE

Un prêt de campagne de 1.000.000 euros a été souscrit auprès de la banque, afin de pré financer les dégâts et soutenir le monde agricole. Ce prêt sera remboursé sous 12 mois.

Le remboursement du capital s'effectuera en une seule fois.

A la sûreté et remboursement du prêt en principal et intérêts, il a été fourni au prêteur la garantie suivante : un nantissement du dépôt à terme numéro 96018425189 d'une valeur de 252.129,44 euros ouvert au Crédit Agricole. Le nantissement a été consenti à concurrence de la somme de 1.000.000 euros en principal, majoré des intérêts et frais.

VARIATION DES FONDS PROPRES

	31/01/2024	augmentation	diminution	31/01/2025
RESERVE STATUTAIRE	710.022,41	1.252.596,69	0,00	1.962.619,10
RESERVE IMMOBILISEE	110.135,23	0,00	37.432,32	72.702,91
RESULTAT	1.215.164,37	283.304,97	1.215.164,37	283.304,97
FONDS PROPRES	2.035.322,01	1.535.901,66	1.252.596,69	2.318.626,98

La réserve immobilisée a fait l'objet d'une diminution de 37.432,32 euros, afin que le solde corresponde au montant net des immobilisations (hors dépôts et cautionnements) au 31/01/2025, soit 72.702,91 euros.

Cette diminution de la réserve immobilisée vient augmenter le montant de la réserve statutaire, laquelle progresse également du fait de l'affectation du résultat de l'exercice 2023/2024.



**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
ANNEXE**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SUBVENTION D'EXPLOITATION

Le Fonds a encaissé en 2024 la somme de 565.106 , au titre de l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier", ayant un objectif de réduction des dégâts de 30% en 3 ans. L'aide perçue en 2024 n'est pas conditionnée à la réalisation d'objectifs quantifiés.

Cette aide perçue en 2024 est comptabilisée intégralement dans les recettes du Fonds, ce qui impacte directement le résultat.

Le montant à recevoir en 2025 sera d'un montant moindre, non identifié à ce jour. Cette diminution impactera nécessairement les futurs résultats du Fonds.

RECETTES

La contribution statutaire s'élève à 380.687 , ce qui représente une diminution par rapport à l'exercice précédent, du fait de la décision de la passer à un taux de 6% au lieu de 12%.

AUTRES CHARGES

Les indemnisations des dégâts versées par le Fonds ont progressé par rapport à l'exercice précédent, du fait d'une progression des surfaces détruites, et de la progression des prix des cultures. Cette situation vient augmenter le montant des charges de l'exercice.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont composées de la réaffectation comptable d'un encaissement qui avait été considéré, en n-1, comme une recette, alors qu'il s'agissait d'un mouvement de fonds.



**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
ANNEXE**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations brutes pour l'exercice clos le 31 janvier 2025 versées au au trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés du Fonds s'élèvent à 79 485 euros.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraire facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 028
- Honoraire facturés au titre des conseils et prestations de services	5 028
- TOTAL	5 028

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens	2	
Employés	1	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	4	0

6.4 - Engagements donnés = 252 129 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	252 129
TOTAL	252 129

6.5 - Dettes garanties par des suretés réelles

A la sûreté et remboursement du prêt de 1.000.000, le Fonds a fourni au Crédit Agricole un nantissement sur le dépôt à terme numéro 96018425189, d'une valeur de 252.129.



**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
ANNEXE**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 560 316 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	
Divers produits a recevoir(468700)	1 560 316
	TOTAL
	1 560 316

8.2 - Charges constatées d'avance = 22 285 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees avance(486000)	22 285
	TOTAL
	22 285

8.3 - Charges à payer = 93 594 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	
Interets courus / emprunt(168840)	39 625
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	
Fournisseurs/ factures non parvenus(408100)	39 625
Dettes fiscales et sociales :	
Dettes provisionnees pour cp(428200)	18 538
	18 538
Dettes provisionnees pour ch sur cp(438200)	35 431
	35 431
Etat autre charge a payer(448600)	22 217
	22 217
	13 068
	147
	TOTAL
	93 594



EspListelmmos

**FONDS D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Présenté en Euros



FIGELOR

CONCESSIONS, BREVETS LICENCES

Compte	205000 / 280500	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
000035 LOGICIEL GESTION DEGATS S	08/06/2021	18 480,00	18 480,00		18 480,00	L 20,00	5 164,13	3 696,00	8 880,13			9 619,87
000038 ACOMpte LOGICIELLE	18/02/2021	31 068,00			31 068,00	L 20,00	8 681,78	6 213,60	14 895,38			16 172,62
000039 LOGICIEL DEGATS	09/09/2022	60 060,00			60 060,00	L 20,00	16 783,43	12 012,00	28 795,43			31 264,57
Sous-total		109 608,00			109 608,00		30 629,34	21 921,60	52 550,84			57 057,06

MATERIEL ET OUTILLAGE

Compte	215400 / 281540	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
000022 JUMELLE GEOVID AVEC TELE	05/02/2019	3 198,00			3 198,00	L 25,00	3 198,00		3 198,00			
000024 DRONE	21/06/2019	2 893,32			2 893,32	L 20,00	2 668,27	225,05	2 893,32			
000030 DRONE MAVIC 2	21/07/2020	2 889,70			2 889,70	L 20,00	2 038,84	577,94	2 616,78			272,92
000031 DRONE MULTISPECTRAL PHANT	21/07/2020	5 937,40			5 937,40	L 20,00	4 189,17	1 187,48	5 376,65			560,75
000033 PULSAR / LUNETTES THERMIQ	23/12/2020	3 500,00			3 500,00	L 20,00	2 173,89	700,00	2 873,89			626,11
000042 DJI MAVIC 3M	19/09/2023	5 930,10			5 930,10	L 20,00	434,87	1 186,02	1 620,89			4 309,21
Sous-total		24 348,52			24 348,52		14 703,04	3 876,49	18 579,53			5 768,99

MATERIEL DE TRANSPORT

Compte	218200 / 281820	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
000025 DUSTER FQ-758-LA / YANNIC	30/06/2020	23 060,00			23 060,00	L 25,00	20 673,93	2 386,07	23 060,00			
000026 DUSTER FQ-526-LA / AURENC	30/06/2020	23 060,00			23 060,00	L 25,00	20 673,93	2 386,07	23 060,00			
Sous-total		46 120,00			46 120,00		41 347,86	4 772,14	46 120,00			

MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE

Compte	218300 / 281830	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
0001 NUXPROD VIDEOPROJECTEUR	30/09/2024	993,60			993,60	L 20,00		66,79	66,79	66,79		926,81
Sous-total		993,60			993,60			66,79	66,79	66,79		926,81

**FONDS DEP.D'INDEMNISATION DES DEGATS DE SANGLIERS DE MOSELLE
IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables**

Période du 01/02/2024 au 31/01/2025

Présenté en Euros



Compte 218300 / 281830

MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
000020 PORTABLE HP PROBOOK	28/08/2018	1 707,60		1 707,60	L 33,33	1 707,60		1 707,60			1 097,95
000021 SYSTEME DE COMMUNICATION	01/10/2019	3 295,90		3 293,90	L 12,50	1 784,21	411,74	2 195,95			
000023 PC PORTABLE ASUS	12/07/2019	1 314,76		1 314,76	L 33,33	1 314,76		1 314,76			
000027 PC LENOVO YANNICK	29/05/2020	1 183,90		1 183,90	L 33,33	1 183,90		1 183,90			192,00
000028 PC LENOVO + ECRAN + STATI	10/04/2020	1 622,33		1 622,33	L 33,33	1 430,33		1 430,33			
000034 TABLETTE GALAXY TAB ACTIV	24/09/2021	948,00		948,00	L 33,33	743,48		948,00			
000036 IPAD PRO	21/07/2021	1 719,00		1 719,00	L 33,33	1 448,42	204,52	270,58	1 719,00		
000037 TABLETTES GALAXY TAB ACTI	08/06/2021	11 160,00		11 160,00	L 33,33	5 197,67	3 720,00	8 917,67			2 242,33
000041 3 IPAD PRO 12,9	01/12/2023	4 891,00		4 891,00	L 33,33	271,72		1 630,33	1 902,05		2 988,95
000043 ORDINATEUR PORTABLE	19/01/2024	3 000,00		3 000,00	L 33,33	33,33		1 000,00	1 033,33		1 986,67
Sous-total		30 840,49		30 840,49		15 115,42	7 237,17	22 352,59			8 487,90

Compte 218310 / 281831

MOBILIER MATERIEL BUREAU

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
000008 BIBLIOTHEQUE BC 6749	19/10/2009	2 071,97		2 071,97	L 10,00	2 071,97		2 071,97			
000009 BUREAU BC 6752	19/10/2009	1 474,22		1 474,22	L 10,00	1 474,22		1 474,22			
000010 BIBLIOTHEQUE BC 6753	19/10/2009	2 617,08		2 617,08	L 10,00	2 617,08		2 617,08			
000011 BIBLIOTHEQUE BC 6754	19/10/2009	1 457,25		1 457,25	L 10,00	1 457,25		1 457,25			
000012 PLACARD 5 PORTES BC 6755	19/10/2009	2 580,78		2 580,78	L 10,00	2 580,78		2 580,78			
000013 BIBLIOTHEQUE BC 6751	24/10/2009	2 600,00		2 600,00	L 10,00	2 600,00		2 600,00			
000032 PARE POSTILLON TRANSPAREN	22/07/2020	2 251,20		2 251,20	L 25,00	1 983,87	267,33	2 251,20			
000040 CHAISES	16/09/2022	1 137,60		1 137,60	L 25,00	391,05	284,40	675,45			462,15
Sous-total		16 190,10		16 190,10		15 176,22	551,73	15 727,95			462,15

Total général 228 100,71 228 100,71 116 971,88 38 425,92 155 397,80 72 702,91